



2024

ANNEXES

RAPPORT ANNUEL

RRSPPN
Régime de rentes de la sécurité
publique des Premières Nations



FNPSPP
First Nations Public Security
Pension Plan

TABLE DES MATIÈRES

03 Rendement des placements
par catégorie d'actifs

10 États financiers
de la caisse de retraite

11 Rapport de l'auditeur
indépendant

14 État de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

15 État de l'évolution
de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de la caisse de retraite

16 Notes complémentaires
aux états financiers

RENDEMENT DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS

A. TITRES À REVENU FIXE

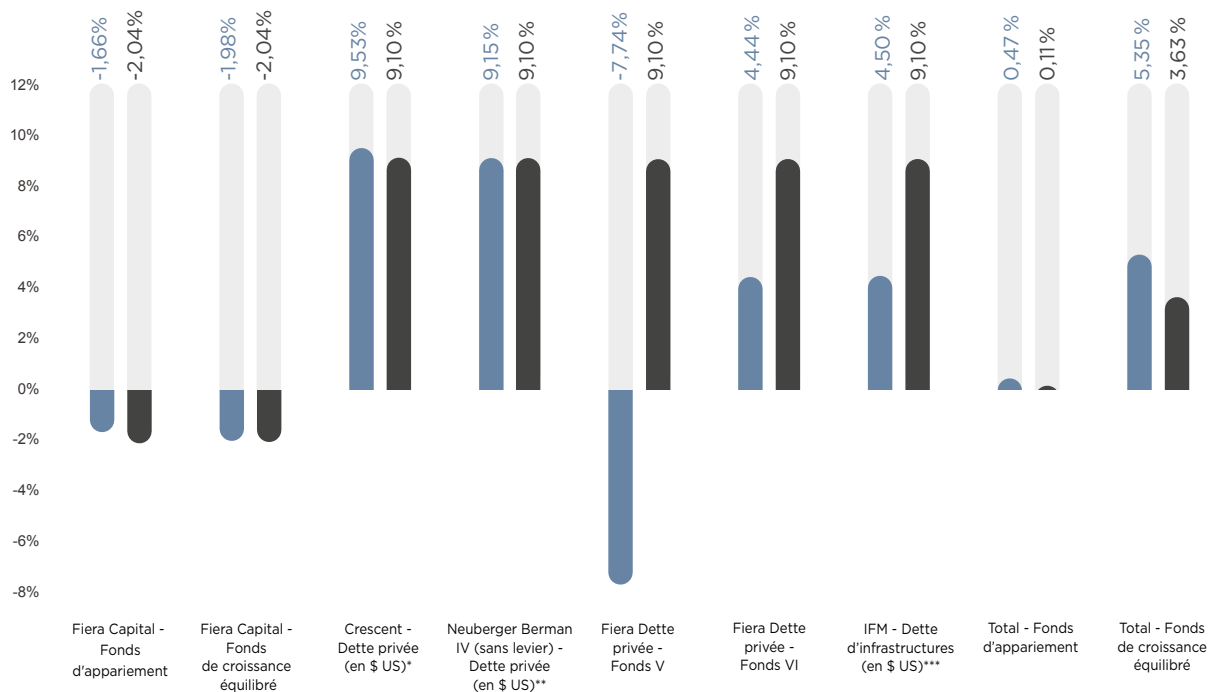
Pour les titres à revenu fixe canadien, l'année 2024 a été marquée par les baisses de taux directeur de la Banque du Canada. Celle-ci a abaissé son taux directeur à plusieurs reprises: de 5,0 % en début d'année, il a atteint 3,25 % à la fin de l'année. Ces baisses, touchant davantage les obligations d'échéance à plus court terme, ont permis à ces dernières de générer des rendements positifs en 2024. En revanche, les obligations de plus longues échéances, dont les taux sont plus sensibles aux attentes des investisseurs ainsi qu'aux forces de l'offre et de la demande, ont enregistré des rendements plus modestes, voire négatifs, en raison de la légère hausse des taux de rendement à échéance pour cette portion de la courbe. Ces obligations de longue échéance, qui permettent un meilleur appariement avec les passifs des régimes, favorisant ainsi une plus grande stabilité de leur situation financière, sont celles détenues dans la Fiducie globale. Pour sa part, la Réserve fédérale américaine a baissé la fourchette cible de son taux directeur qui était de 5,25 % à 5,50 % en début d'année, à une fourchette de 4,25 % à 4,50 %.

Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds d'appariement a affiché un rendement de 0,5 % avec une valeur ajoutée de 0,4 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Le portefeuille de titres à revenu fixe du fonds de croissance a quant lui affiché un rendement de 5,4 % avec une valeur ajoutée de 1,7 % par rapport au rendement du portefeuille de référence. Ces valeurs ajoutées s'expliquent principalement par la performance des gestionnaires en dette privée. Le gestionnaire d'obligations canadiennes a également ajouté de la valeur en 2024.

Au 31 décembre 2024, les placements en titres à revenu fixe étaient gérés par Fiera Capital, IFM, Crescent et Neuberger Berman. Des mandats de dettes privées sont mis en place depuis 2015 afin de bonifier le rendement du portefeuille. Le déploiement de capital pour des montants engagés dans les dernières années s'est poursuivi en 2024.

Avec des actifs de 434,8 M\$ pour la Fiducie globale, cette catégorie d'actifs représente une cible de 80 % pour le Fonds d'appariement et de 20 % pour le Fonds de croissance équilibré.

PERFORMANCE EN TITRES À REVENU FIXE POUR L'ANNÉE 2024



* Rendement de 2024 de 19,5% en devise canadienne.

** Rendement de 2024 de 19,1% en devise canadienne.

*** Rendement de 2024 de 13,9% en devise canadienne.

● Rendement

● Indice

B. MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers étrangers développés ont connu des rendements d'environ 30% en dollar canadien. Pour sa part, le marché canadien a connu un rendement de l'ordre de 22% en 2024.

Au 31 décembre 2024, les marchés boursiers représentent une cible de 50% du Fonds de croissance équilibré, soit 10% en actions canadiennes, 25% en actions mondiales de grande capitalisation, 7,5% en actions mondiales de petite capitalisation et 7,5% en actions de pays émergents. La valeur marchande des marchés boursiers représente environ 30% des actifs globaux du Régime à la fin de l'année 2024.

1. Performance en actions canadiennes pour l'année 2024

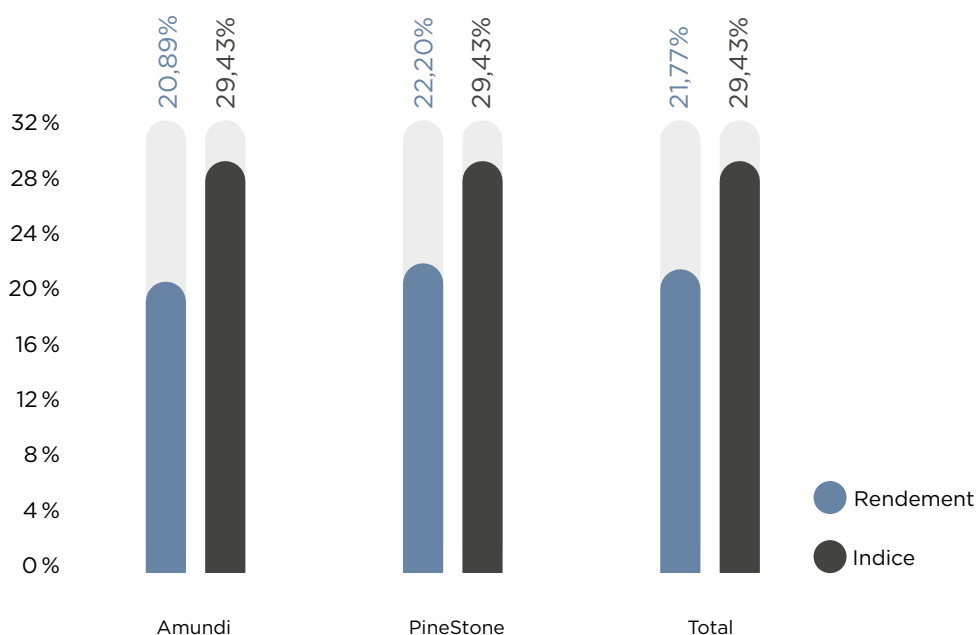
L'indice S&P/TSX a offert un rendement de 21,7% sur l'année 2024. Pour le marché canadien, les rendements ont été variables par secteur. Le secteur ayant connu le meilleur rendement est celui des Technologies de l'information (38,0%), en grande partie grâce à la performance du titre Shopify (rendement d'environ 50%). Le secteur des Services de communication (-21,1%) a connu le rendement le plus faible de l'année.

Les actions canadiennes sont gérées par Fidelity. Le portefeuille d'actions canadiennes de la Fiducie globale a affiché un rendement global de 17,9%, avec une valeur retranchée de 3,8% par rapport à l'indice de référence (Composé S&P/TSX). La valeur retranchée du gestionnaire est principalement expliquée par sa sélection de titres.

2. Performance en actions mondiales pour l'année 2024

L'indice MSCI Monde net en dollars canadiens a offert un rendement de 29,4 % sur l'année 2024. Les secteurs ayant connu le meilleur rendement sont ceux liés aux titres des « Magnificent Seven » soit les services de communications (35,3 % en devises locales) et des Technologies de l'information (33,9 % en devises locales). Les sept titres en question, tous listés sur la bourse américaine, ont expliqué environ 55 % du rendement total du marché américain pour 2024.

Le portefeuille d'actions mondiales de la Fiducie globale, principalement composé d'actions américaines, européennes et asiatiques, a quant à lui connu un rendement de 21,8 % en dollars canadiens, avec une valeur retranchée de 7,7 % par rapport à l'indice de référence (MSCI Monde net en dollars canadiens). Les actions mondiales sont gérées par deux gestionnaires, PineStone et Amundi. Le contexte de marché de 2024, dominé par le rendement de quelques titres, a fait que les deux gestionnaires ont eu une performance inférieure à celle de l'indice. Par exemple, les deux gestionnaires ne détiennent pas le titre de Nvidia qui a connu un très fort rendement (près de 180 %) en 2024 et qui, à lui seul, explique plus de 3 % de la valeur retranchée des gestionnaires. Il est noté que 2024 a été une année particulièrement difficile pour la gestion active et que la grande majorité des gestionnaires actifs ont obtenu une valeur retranchée.



3. Performance en actions mondiales de petite capitalisation pour l'année 2024

Les actions mondiales de petite capitalisation sont gérées par Mawer. En 2024, le gestionnaire a généré un rendement de -2,0 % avec une valeur retranchée de 20,0 % par rapport à son indice de référence (MSCI Monde petite capitalisation net en dollars canadiens). Dans ce contexte de forte valeur retranchée, expliquée en grande partie par la forte sous-exposition du portefeuille au marché américain, le gestionnaire est suivi de près et a été rencontré en 2025 par le Comité de placements. Le rendement relatif du gestionnaire s'est amélioré au 1^{er} trimestre de 2025.

4. Performance en actions de pays émergents pour l'année 2024

Les actions de pays émergents sont gérées par JP Morgan. Les actions de pays émergents ont généré un rendement de 10,4 % avec une valeur retranchée de 6,9 % par rapport à son indice de référence (MSCI Marchés émergents net en dollars canadiens). JP Morgan est un gestionnaire de conviction qui, par son approche de gestion, peut connaître des périodes de valeur retranchée plus importantes.

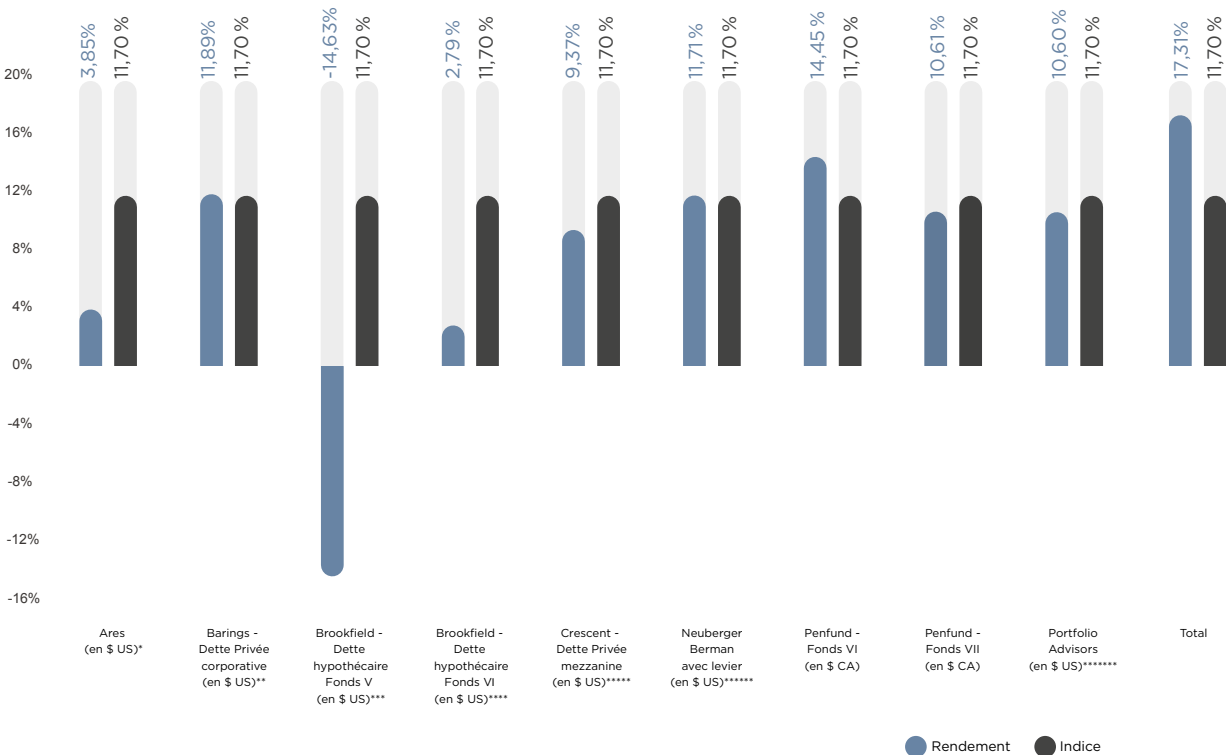
C. PLACEMENTS ALTERNATIFS EN DETTE ALTERNATIVE HAUT RENDEMENT, EN IMMOBILIERS DIRECTS, EN INFRASTRUCTURES ET EN PLACEMENTS PRIVÉS

Les répartitions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures représentent 6 %, 7 % et 7 % respectivement, des actifs du Fonds d'appariement au 31 décembre 2024 pour une valeur marchande totale de 89,2 M \$. En ce qui concerne le Fonds de croissance équilibré, les expositions cibles en dette alternative à haut rendement, en immobiliers et en infrastructures sont chacune de 10 %, pour une valeur marchande totale de 290,6 M \$. Une répartition cible, temporairement à 0 %, a été ajoutée pour les placements privés. La nature de cette catégorie d'actif fera que la cible sera augmentée progressivement selon les appels de capitaux.

1. Performance des placements en dette alternative haut rendement pour l'année 2024

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires en dette alternative haut rendement étaient Ares, Barings, Brookfield, Crescent, Neuberger Berman, Penfund et Portfolio Advisors.

Le rendement global des placements en dette alternative à haut rendement en dollar canadien a été de 17,3 % pour l'année 2024 et une valeur ajoutée de 5,6 % par rapport à l'indice de référence. Le graphique suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2024. L'indice de référence est le suivant : Secured Overnight Financing Rate Index + 6 %. Considérant l'effet important de la devise en 2024 (appréciation des devises étrangères par rapport au dollar canadien), les rendements du graphique ci-dessous sont présentés dans la devise principale du fonds. Les rendements en dollar canadien sont également indiqués en note.



* Rendement de 2024 de 13,3 % en devise canadienne.

** Rendement de 2024 de 22,2 % en devise canadienne.

*** Rendement de 2024 de -6,9 % en devise canadienne.

**** Rendement de 2024 de 12,1 % en devise canadienne.

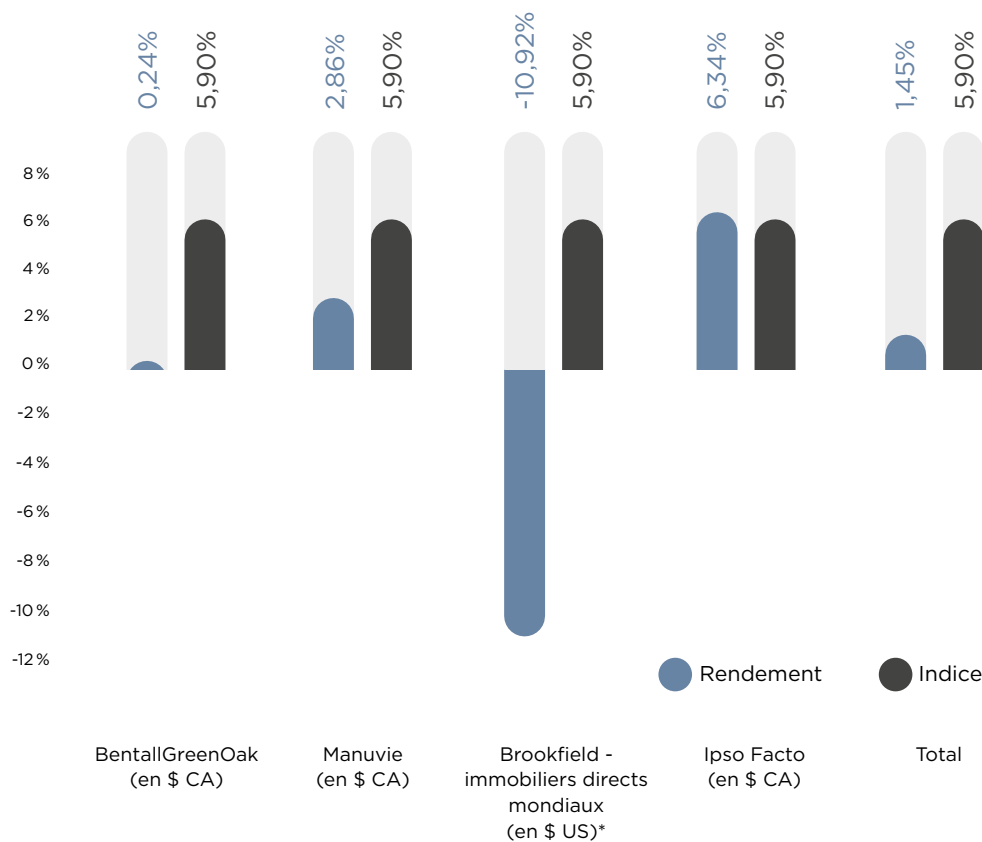
***** Rendement de 2024 de 19,3 % en devise canadienne.

***** Rendement de 2024 de 21,8 % en devise canadienne.

***** Rendement de 2024 de 20,6 % en devise canadienne.

2. Performance des placements immobiliers pour l'année 2024

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires en immobiliers étaient BentallGreenOak, Manuvie, Brookfield ainsi qu'Ipso Facto et ont affiché un rendement en dollar canadien de 1,5% pour l'année 2024 et une valeur retranchée de 4,5% par rapport à l'indice de référence. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 4%. La performance absolue de 2024 des fonds d'immobilier est expliquée principalement par une pression à la baisse sur les évaluations des immeubles dans un contexte de hausse de taux d'intérêt des dernières années. Pour sa part, l'indice de référence ne reflète pas le contexte de marché à court terme. L'indice constitue un meilleur comparatif à moyen et long terme. À cet effet, sur de plus longues périodes, les rendements des placements en immobiliers de la Fiducie globale sont davantage alignés aux rendements de l'indice de référence.

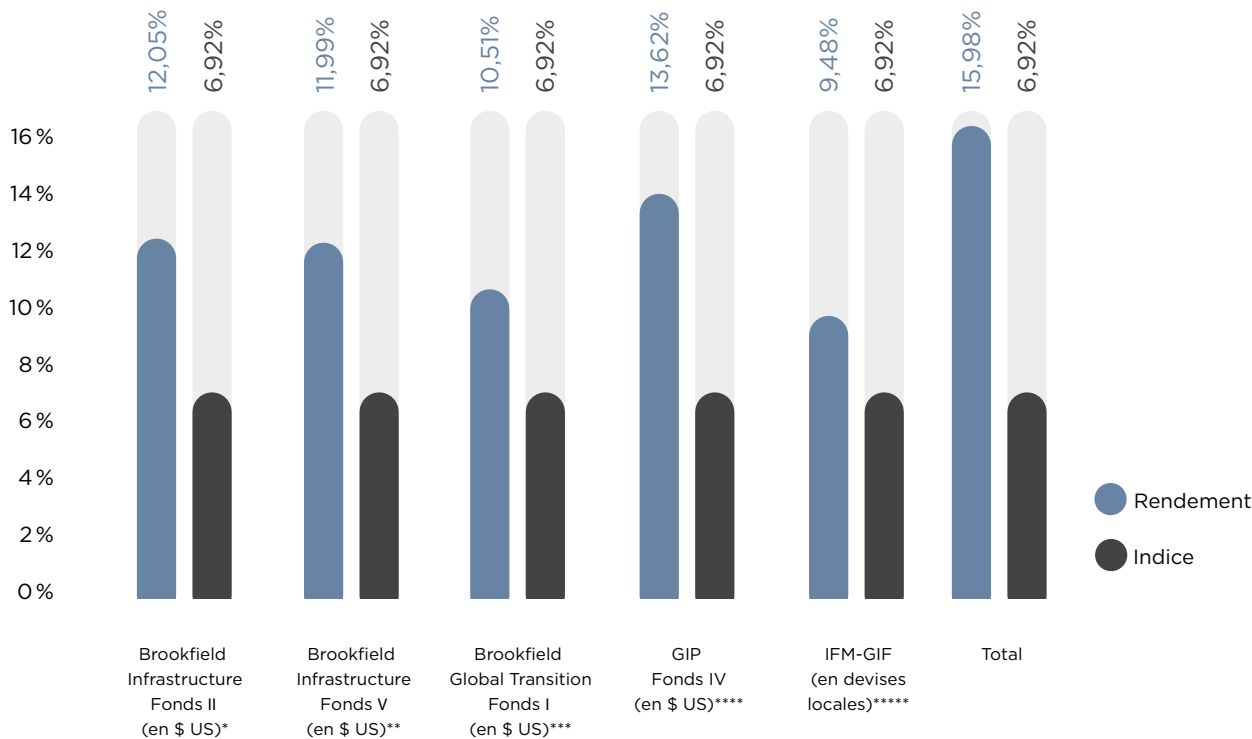


* Rendement de 2024 de -2,8% en devise canadienne

3. Performance des placements en infrastructures pour l'année 2024

Au 31 décembre 2024, les gestionnaires en infrastructures étaient Brookfield, IFM et GIP.

Le rendement des placements en infrastructures en dollar canadien a été de 16,0% pour l'année 2024 et une valeur ajoutée de 9,1% par rapport à l'indice de référence. Le graphique suivant présente les rendements en devises locales pour l'année 2024. L'indice de référence est l'augmentation annuelle de l'IPC + 5% et il à noter qu'une comparaison de la performance des gestionnaires est davantage pertinente à moyen et long terme. Il est par ailleurs intéressant de souligner que les gestionnaires en infrastructures de la Fiducie globale montrent de bons rendements par rapport à leurs pairs, et ce autant à court qu'à moyen et long terme.



* Rendement de 2024 de 22,2% en devise canadienne.
** Rendement de 2024 de 22,1% en devise canadienne.
*** Rendement de 2024 de 20,5% en devise canadienne.
**** Rendement de 2024 de 23,9% en devise canadienne.
***** Rendement de 2024 de 8,4% en devise canadienne.

4. Performance des placements privés pour l'année 2024

Comme indiqué plus haut, cette catégorie d'actif a été ajoutée à la structure à long terme et les premiers appels de capitaux ont eu lieu en cours d'année. La performance sur le court horizon de détention n'est pas concluante et n'est donc pas présentée.

D. EFFET DE LA DEVISE AMÉRICAINE

La Fiducie globale est exposée à plusieurs devises, dont le dollar américain qui représente l'exposition la plus importante après le dollar canadien. L'exposition totale utilisée pour la couverture de la fin 2024 était de 321 millions \$ américains. Afin de gérer le risque que représente la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour la Fiducie globale, une stratégie de couverture d'une portion de l'exposition à la devise américaine est en place.

Le niveau de couverture de la devise a été maintenu à 50 % pour l'année 2024 et une couverture dynamique en fonction du niveau du taux de change est toujours suivie.

Au cours de l'année 2024, le dollar américain s'est apprécié par rapport au dollar canadien, passant de 1,31 \$CA/\$US à 1,43 \$CA/\$US. Dans ce contexte d'appréciation globale du dollar américain, les placements exposés au dollar américain ont généré de meilleurs rendements lorsque converti en dollar canadien. Cela dit, dans ce contexte, la stratégie de couverture de la devise américaine a nui au rendement global.

Les actions mondiales comprennent environ 70 % d'exposition à la devise américaine. La variation des devises a amélioré le rendement de l'indice des actions mondiales de 21,0 % en devises locales à 29,4 % en considérant l'exposition aux devises étrangères.

Plusieurs investissements en infrastructures, en dette alternative haut rendement, en dette privée et en immobiliers mondiaux sont effectués en dollars américains et ont été affectés positivement par la valorisation du dollar canadien.

ÉTATS FINANCIERS DE LA CAISSE DE RETRAITE

RÉGIME DE RENTES DE LA SCÉURITÉ PUBLIQUE
DES PREMIÈRES NATIONS
31 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
801, Grande Allée Ouest
Bureau 350
Québec (Québec) G1S 4Z4
Canada

Tél. : 418-624-3333
Télec. : 418-624-0414
www.deloitte.ca

Aux membres du comité de retraite du
Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la caisse du Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (le « Régime »), qui comprennent l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2024 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers de la caisse »).

À notre avis, les états financiers de la caisse ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2024, ainsi de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers de la caisse au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers de la caisse, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers de la caisse sont préparés dans le but d'aider l'administrateur du Régime de se conformer aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada. En conséquence, il est possible que les états financiers de la caisse ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers de la caisse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la caisse conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulée à l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers de la caisse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers de la caisse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de la caisse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de la caisse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de la caisse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de la caisse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

-
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de la caisse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de la caisse, incluant les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers de la caisse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 4 juin 2025

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130560

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Au 31 décembre 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
Unités détenues à la fiducie globale	3	56 552 213	51 356 135
Débiteurs			
Cotisations à recevoir	4		
Salariés		153 604	146 410
Employeurs		307 208	292 820
Employeurs - Cotisations spéciales	11	8 000 000	—
Intérêts et dividendes à recevoir		70 729	14 829
Taxes à recevoir sur intrants		34 250	33 937
Entité apparentée – Régime des Bénéfices			
Autochtone		30 640	41 096
Frais payés d'avance		2 977	2 853
Trésorerie		206 500	484 535
		65 358 121	52 372 615
Passif			
À court terme			
Créditeurs			
Droit de pension et remboursement à payer		—	1 190
Créditeurs et frais courus		57 597	32 564
Entité apparentée – RBA, Groupe financier		—	17 725
		57 597	51 479
Actif net disponible pour le service des prestations		65 300 524	52 321 136

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers de la caisse.

Au nom du Comité de retraite



Floyd McBride (Jun 19, 2025 11:44 EDT)

, membre



Eric Cloutier (Jun 23, 2025 15:03 EDT)

, membre

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DE LA CAISSE DE RETRAITE

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Notes	2024 \$	2023 \$
Augmentation de l'actif net			
Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale	3	3 593 956	3 749 928
Revenus autres		3 835	27 634
Cotisations	4		
Salariés		1 246 080	1 081 445
Employeurs		2 488 163	2 162 409
Employeurs - Cotisations spéciales	11	8 000 000	—
Rachat de services passés		72 881	5 848
Transferts provenant d'autres régimes		—	605 492
		15 404 915	7 632 756
Diminution de l'actif net			
Frais d'administration			
Frais de gestion	7	200 000	185 000
Honoraires de gestion des placements	8	115 888	123 082
Honoraires – Actuaires		216 417	68 846
Honoraires – Audit		20 000	20 000
Honoraires – Autres		—	2 048
Frais d'assemblée et réunions de comités		96 624	96 538
Bureau du surintendant des institutions financières		3 355	2 981
Promotion et développement		7 760	8 585
		660 044	507 080
Prestations versées		1 395 572	1 188 898
Remboursements et transferts			
Remboursements de cotisations en espèces		86 450	49 032
Remboursements à des institutions financières		91 991	122 650
Autres transferts		191 470	221 423
		2 425 527	2 089 083
Augmentation nette de l'actif net		12 979 388	5 543 673
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice		52 321 136	46 777 463
Actif net disponible pour le service des			

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2024

1. Description du Régime

La description du Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations (le « Régime ») fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour obtenir l'information complète, on se référera au texte de la réglementation du Régime.

Généralités

Le Régime offre à l'ensemble des policiers, pompiers et constables spéciaux un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu de ce Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les adhérents. L'employeur admissible est, généralement, une bande ou un organisme contrôlé par un ou des autochtones dont la demande d'adhésion au Régime a été acceptée par le Comité de retraite. Le Régime est enregistré conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, au numéro 55864.

Politique de capitalisation

En vertu de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (Canada)*, les employeurs participants du Régime doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle annuelle ou selon l'approbation du Comité de retraite (note 6).

Date normale de retraite

La date normale de retraite est l'année où le participant atteint l'âge de 65 ans.

Prestations au titre des services

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de service, multiplié par 2,00 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire, pour toutes les années de participation. À la rente de base s'ajoute une rente temporaire jusqu'à l'âge de 65 ans équivalant à 0,25 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire par année de contribution reconnue au 31 décembre 2001.

Prestations aux survivants

Le conjoint recevra une rente égale à 66 ⅔ % de la rente déterminée plus une majoration de 33 ⅓ % par enfant jusqu'à concurrence de 100 %. S'il n'y a pas de conjoint, la valeur des acquis est payable aux bénéficiaires.

Prestations pour retraite anticipée

Tout participant peut prendre une retraite anticipée sans réduction actuarielle s'il respecte certaines conditions. D'autre part, il est aussi possible de prendre une retraite anticipée avec réduction à compter de dix années avant la date de retraite, sans réduction.

Prestation et remboursement en cas de retraite

L'adhérent qui cesse d'être employé a droit à la valeur de ses acquis. Toutefois, s'il est admissible à recevoir une rente, il ne peut obtenir de remboursement, sauf si sa rente est inférieure à 4 % du maximum des gains admissibles.

1. Description du Régime (suite)

Impôts

Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt.

Gestion des avoirs confiés à la fiducie globale

Les unités sont exprimées en nombre de parts du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Chaque part confère à son détenteur une participation à l'actif net et aux revenus du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. La fiducie globale a été créée auprès du gardien de valeurs, Fiducie Desjardins, de manière à administrer d'autres régimes de retraite avec une politique de placement commune.

2. Méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers de la caisse ont été établis selon les principales méthodes comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences comptables prescrites par l'article 12 de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (Canada). Les méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de la caisse s'écartent des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite du fait qu'elles n'incluent pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations connexes à fournir. En conséquence, les états financiers de la caisse ne visent pas à montrer si les actifs du Régime sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre du Régime.

Le Régime a aussi choisi de se conformer aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé contenues dans la Partie II du *Manuel de CPA Canada* pour les méthodes comptables qui ne concernent pas son portefeuille de placements pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Changement de méthode comptable

Le Régime a adopté, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024, les modifications apportées au chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui fournissent des indications supplémentaires qui :

- précisent qu'il n'est pas nécessaire de présenter un état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour les régimes à cotisations définies;
- fournissent des indications sur la détermination de la date de scission ou de fusion d'un régime de retraite;
- incluent des indications sur la comptabilisation et l'évaluation des contrats de rentes assurées (avec rachat ou sans rachat des engagements) et sur les informations à fournir sur ceux-ci;
- clarifient les exigences en matière de présentation des régimes de retraite mixtes;
- renforcent les obligations d'information sur les risques liés aux participations dans une fiducie globale.

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Régime.

2. Méthodes comptables (suite)

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de l'écart entre le coût des placements et leur valeur au début et à la fin de l'exercice est portée au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

Autres instruments financiers

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements et des instruments financiers dérivés. Le cours de la valeur reçue de la contrepartie bancaire tient lieu de juste valeur pour des instruments financiers dérivés.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers de la caisse exige que l'administrateur fasse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers de la caisse. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers de la caisse. Parmi les principales composantes des états financiers de la caisse exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure l'évaluation de la juste valeur des placements. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale

La structure des placements de la fiducie globale a été modifiée en 2018. Les actifs du Régime sont maintenant investis dans deux fonds distincts créés à l'intérieur de la fiducie globale appelés fonds de croissance et fonds d'appariement. La garde des titres est confiée à Fiducie Desjardins. Les unités détenues par le Régime dans les fonds de la fiducie globale se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Fonds d'appariement (2 001 371,6702 unités représentant 5,58 %), (2 069 558,7243 unités représentant 5,49 % en 2023)	20 548 386	21 358 885
Fonds de croissance (3 304 424,0780 unités représentant 4,36 %), (2 940 240,6627 unités représentant 4,32 % en 2023)	36 003 827	29 997 250
	56 552 213	51 356 135

3. Unités détenues par l'entremise de la fiducie globale (suite)

La composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale se compose comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie détenue aux fins de placements	978 770	858 259
Marché monétaire	53 501	25 328
Obligations canadiennes (rendement variant de 1,55 % à 6,15 %)	15 728 220	17 227 866
Dettes privées	6 411 913	5 462 576
Actions canadiennes	3 320 885	2 592 894
Actions mondiales	5 793 549	4 533 358
Fonds de placements étrangers		
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 772 239	2 223 754
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	1 964 460	2 156 356
Fonds de pays émergents	2 018 911	1 735 569
Placements alternatifs		
Fonds immobiliers	4 641 768	4 746 438
Fonds d'infrastructures	6 953 944	5 132 507
Dettes alternatives à haut rendement	5 585 058	4 546 563
Placements privés	450 911	—
Contrat à terme sur devises (note 10)	(121 916)	114 667
	56 552 213	51 356 135

Les revenus générés par la composition des placements détenus par le Régime se détaillent comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Revenus de placement	501 977	844 912
Gains et pertes sur la cession de placement et variation de la juste valeur des placements au cours de l'exercice	3 091 979	2 905 016
	3 593 956	3 749 928

4. Politique de capitalisation

En vertu du Régime, la cotisation des adhérents est de 9,5 % pour les employés ne cotisant pas à Retraite Québec, et de 8,0 % pour les employés cotisant à Retraite Québec. L'employeur doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon des évaluations actuarielles, pour que les prestations soient totalement constituées.

Jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle, la cotisation de l'employeur est établie à 200,0 % de la cotisation des adhérents. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée par Normandin Beaudry au 1^{er} janvier 2024.

5. Engagements

En vertu d'ententes conclues avec des gestionnaires de portefeuille et un gardien de valeurs, le Régime s'est engagé à verser à ces derniers des frais basés sur un pourcentage de la juste valeur de l'actif sous gestion. Ces ententes peuvent être résiliées sur préavis de 30 jours.

Le Comité de retraite s'est engagé, par l'entremise de la fiducie globale, à investir des montants dans des placements privés en procédant par appel de capital. En date du 31 décembre 2024,

- 4 300 000 \$ dans la Société en commandite Ipso Facto VII;
- 8 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Global Transition Fund;
- 600 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund II;
- 16 200 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Infrastructure Fund V;
- 10 800 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CDL III;
- 7 800 000 \$ américains dans le fonds Crescent – CCS VIII;
- 4 800 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund V;
- 14 700 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Real Estate Finance Fund VI;
- 3 400 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners II;
- 30 000 000 \$ américains dans le fonds Brookfield Strategic Real Estate Partners V;
- 100 000 \$ dans le fonds Fiera Dette Privée Fonds VI;
- 20 000 000 \$ américains dans le fonds AEW Partners Real Estate Fund X;
- 6 900 000 \$ dans le fonds Penfund VI;
- 14 700 000 \$ dans le fonds Penfund VII;
- 4 700 000 \$ américains dans le fonds GIP Infrastructure Fund IV;
- 20 800 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund V (sans levier);
- 6 900 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (sans levier);
- 1 300 000 \$ américains dans le fonds Neuberger Berman Fund IV (avec levier);
- 7 400 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PADCOF III;
- 19 400 000 \$ américains dans le fonds Portfolio Advisors PASF V;
- 1 100 000 \$ américains dans le fonds Ares IV.

Ces montants représentent les engagements totaux à être déployés par la fiducie globale par l'entremise du fonds d'appariement et du fonds de croissance. Le Régime détient environ 5,58 % du nombre total d'unités du fonds d'appariement et 4,36 % du nombre total d'unités par du fonds de croissance.

6. Gestion du capital

La gestion du capital du Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme. Le Régime gère ses placements afin de générer un rendement permettant d'atteindre cet objectif. Le Comité de retraite a établi une politique de placement afin d'encadrer les gestionnaires de portefeuille vers l'atteinte de cet objectif.

Une évaluation actuarielle doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation au moins tous les trois ans. Dans le cas où le Régime est déficitaire, une évaluation actuarielle comprenant un plan d'élimination de tout déficit doit être déposée auprès de l'autorité de réglementation tous les ans.

7. Opérations entre entités apparentées

Au cours de l'exercice, le Régime a versé des frais de gestion de 200 000 \$ (185 000 \$ en 2023) à RBA, Groupe financier. De plus, des transactions ont été effectuées entre le Régime et le RBA. Elles ont été effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

8. Honoraires de gestion des placements

Les honoraires de gestion des placements, apparaissant dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, représentent les frais de gestion payés directement par la fiducie globale du Régime des Bénéfices Autochtone. Pour certains investissements en fonds communs et en placements privés (immobiliers, infrastructures, dette alternative à haut rendement, placements privés et dette privée), les honoraires de base et de performance des gestionnaires sont prélevés à même la juste valeur des parts détenues par la fiducie globale dans l'année courante où ils surviennent.

9. Instruments financiers

Le Régime est exposé aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 31 décembre 2024.

L'objectif de la gestion des risques consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à minimiser la possibilité d'une réduction de la valeur totale du Régime et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Les fiduciaires gèrent également les risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour effectuer les paiements de prestations à court terme et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Politique

Par l'entremise de son comité de placement, le Comité de retraite a élaboré une politique de placement qui précise les modalités de placements du Régime. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans la politique et en conformité avec les lois pertinentes. La politique est revue au moins une fois par année.

La politique de placement comprend les lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés. On y retrouve également les restrictions propres aux placements, par exemple l'exposition maximale permise auprès d'un émetteur unique, les exigences de liquidités et la gestion des devises. La politique précise également les contreparties autorisées, les exigences en matière d'approbation préalable des transactions ainsi que les montants limites de celles-ci.

Le comité de placement se réunit régulièrement afin d'évaluer les risques de placement associés au portefeuille et d'établir les plans d'action, le cas échéant.

La stratégie de gestion des risques du Régime n'a pas été modifiée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Régime fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Régime est exposé à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

9. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime, par l'intermédiaire des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, libellés en devises étrangères. Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de change est de 27 204 954 \$ (21 922 441 \$ au 31 décembre 2023) en dollars canadiens. La devise américaine est couverte à 30 % par un contrat de change (note 10). L'incidence d'une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et toute autre devise sur les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et l'actif net au 31 décembre 2024 serait de 269 356 \$ (217 054 \$ au 31 décembre 2023).

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif du Régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt influent sur la juste valeur de l'actif du Régime.

Une diminution ou une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait respectivement une augmentation ou une diminution de 3 350 179 \$ (3 728 904 \$ au 31 décembre 2023) de la valeur des unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale représentées par des titres à revenu fixe et l'actif net au 31 décembre 2024.

c) Risque de prix autre

Le Régime gère le risque de prix autre principalement par la diversification de la composition des placements détenus par l'entremise de la fiducie globale dans différents secteurs et par diverses stratégies de placements.

L'incidence d'une variation de 10 % des cours du marché sur les unités de la fiducie globale représentées par des placements en actions au 31 décembre 2024 serait d'environ 1 634 331 \$ (1 324 193 \$ au 31 décembre 2023).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le Régime a établi une politique de placement à laquelle doivent se conformer les gestionnaires de portefeuille, ce qui lui permet de se protéger contre le risque de crédit.

Les principaux actifs financiers du Régime comprennent la trésorerie, les débiteurs et les unités détenues par l'entremise de la fiducie globale, lesquels sont assujettis au risque de crédit directement ou indirectement. La valeur comptable des actifs financiers à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations représente le risque de crédit maximal à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit indirect du Régime est principalement imputable à ses placements en obligations détenus par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale.

Le risque de crédit indirect lié aux unités détenues par l'entremise de la fiducie globale et représentées par des obligations est limité, puisqu'en vertu de la politique de placements, les obligations canadiennes doivent être émises ou garanties par le gouvernement du Canada, une province, une municipalité ou une société (pouvant être libellées en devises étrangères). Les obligations de toute société doivent avoir une cote minimale de BBB telle que définie par la cote la plus élevée de DBRS ou Standard & Poor's, ou son équivalent.

9. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Au 31 décembre 2024, le risque de crédit indirect du Régime est, pour une grande part, concentré auprès des gouvernements provinciaux et des municipalités et autres sociétés. Cette concentration découle du fait que le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, 66 541 \$ (66 914 \$ au 31 décembre 2023) de titres émis par le gouvernement fédéral, 13 314 502 \$ (15 491 801 \$ au 31 décembre 2023) de titres émis par des gouvernements provinciaux et 2 347 177 \$ (1 669 151 \$ au 31 décembre 2023) de titres émis par des municipalités et autres sociétés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants, incluant le versement des prestations, et pour acquérir des placements de façon rapide et rentable.

Les liquidités du Régime sont analysées hebdomadairement afin de s'assurer que le Régime garde un coussin de liquidité suffisant de son actif sous forme d'actifs très liquides tels que la trésorerie. Le Régime détient, par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale, un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des gouvernements provinciaux, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue de ses flux de trésorerie.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs et des comptes créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- Niveau 3 – Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

9. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent la composition des unités détenues par le Régime par l'entremise d'unités du fonds d'appariement et du fonds de croissance de la fiducie globale. Ces unités sont comptabilisées à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations :

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues à la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	978 770	—	—	978 770
Marché monétaire	53 501	—	—	53 501
Obligations canadiennes	—	15 728 220	—	15 728 220
Dette privée	—	—	6 411 913	6 411 913
Actions canadiennes	3 320 885	—	—	3 320 885
Actions mondiales	5 793 549	—	—	5 793 549
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 772 239	—	—	2 772 239
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	1 964 460	—	1 964 460
Fonds de pays émergents	—	2 018 911	—	2 018 911
Fonds immobiliers	—	—	4 641 768	4 641 768
Fonds d'infrastructures	—	—	6 953 944	6 653 944
Dette alternative à haut rendement	—	—	5 585 058	5 585 058
Placements privés	—	—	450 911	450 911
Contrat à terme sur devises	—	(121 916)	—	(121 916)
Total	12 918 944	19 589 675	24 043 594	56 552 913

9. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Unités détenues à la fiducie globale				
Trésorerie détenue aux fins de placements	858 259	—	—	858 259
Marché monétaire	25 328	—	—	25 328
Obligations canadiennes	—	17 227 866	—	17 227 866
Dettes privées	—	—	5 462 576	5 462 576
Actions canadiennes	2 592 894	—	—	2 592 894
Actions mondiales	4 533 358	—	—	4 533 358
Fonds d'actions mondiales de grande capitalisation	2 223 754	—	—	2 223 754
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation	—	2 156 356	—	2 156 356
Fonds de pays émergents	—	1 735 569	—	1 735 569
Fonds immobiliers	—	—	4 746 438	4 746 438
Fonds d'infrastructures	—	—	5 132 507	5 132 507
Dettes alternatives à haut rendement	—	—	4 546 563	4 546 563
Contrat à terme sur devises	—	114 667	—	114 667
Total	10 233 593	21 234 458	19 888 084	51 356 135

9. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	2024				
	Dette privée	Fonds immo- biliers	Fonds d'infra- structures	Placements privés	Dette alternative à haut rendement
	\$	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	5 462 576	4 746 438	5 132 507	—	4 546 563
Variation de la juste valeur des placements	(1 760 354)	(816 117)	954 581	77 626	250 329
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	2 709 691	711 447	866 856	373 285	788 166
Juste valeur à la fin	6 411 913	4 641 768	6 953 944	450 911	5 585 058

	2023			
	Dette privée	Fonds immobiliers	Fonds d'infra- structures	Dette alternative à haut rendement
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début	5 233 952	6 237 078	3 626 252	3 058 439
Variation de la juste valeur des placements	55 252	(646 641)	152 199	(150 511)
Achats / ventes / distributions / dividendes réinvestis	173 372	(843 999)	1 354 056	1 638 635
Juste valeur à la fin	5 462 576	4 746 438	5 132 507	4 546 563

10. Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 43 300 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 5,58 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2024, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 19 mars 2025, d'un montant nominal de référence de 134 200 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 4,36 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Au 31 décembre 2023, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds d'appariement de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 20 mars 2024, d'un montant nominal de référence de 37 825 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 5,49 % du nombre total d'unités émises par le fonds d'appariement.

Au 31 décembre 2023, le Régime détient, par l'intermédiaire de ses unités détenues dans le fonds de croissance de la fiducie globale, un contrat de change sur devises (contrat vendeur en dollars américains), échéant le 20 mars 2024, d'un montant nominal de référence de 122 595 000 \$ US. Ce montant représente la détention totale de la fiducie globale alors que le Régime détient environ 4,32 % du nombre total d'unités émises par le fonds de croissance.

Les gains ou les pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des contrats de change sur devises sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, dans le poste Revenus de placements provenant des unités détenues par l'entremise de la fiducie globale.

11. Cotisations spéciales

Des discussions ont eu lieu avec le comité de retraite en 2024 au sujet de l'incidence des hausses salariales passées et à venir sur le régime de retraite. Divers scénarios ont été analysés par le comité de retraite afin de rétablir la situation financière du régime. En juillet 2024, des communications avec les employeurs ont eu lieu quant à la solution envisagée par le comité de retraite, à savoir la mise en place d'une cotisation spéciale de la part des employeurs et des employés. En décembre 2024, le comité de retraite a pris position et choisi d'aller de l'avant avec la solution envisagée et une cotisation spéciale de la part des employeurs a donc été comptabilisée durant l'exercice. La part des employés sera prélevée à travers les cotisations régulières sur une période de 4 ans, soit d'avril 2025 à mars 2029.

12. Reclassement des chiffres comparatifs

Certains soldes de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ont été reclassés afin de rendre la présentation des informations financières comparable à celle de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.



2936, rue de la Faune, bureau 202
Wendake (Québec) G0A 4V0

T 418 847-1840 • 1 888 242-0277

F 418 847-3990

rbagroupefinancier.com

RRSPPN
Régime de rentes de la sécurité
publique des Premières Nations



FNPSPP
First Nations Public Security
Pension Plan